

N°DBE2026_02_002

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Nombre de délégués élus : 11
Nombre de délégués en exercice : 11
Nombre de délégués votants : 04
(04 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

SYNDICAT MIXTE VEYLE VIVANTE

DÉLIBÉRATION DU BUREAU EXECUTIF

Séance du jeudi 05 février 2026

Date de Convocation : 29 janvier 2026

Le quorum n'ayant pas été atteint suite à la première convocation de la séance du Bureau Exécutif du mercredi vingt-huit janvier deux mille vingt-six, l'assemblée délibérante a été de nouveau convoqué pour une nouvelle réunion, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Présents :

MM. Gérard BRANCHY, Baptiste DAUJAT, Patrick DURANDIN et Alain JAYR

Excusés : MM. Guillaume FAUVET, Jean-Louis GIVORD, Martial LOISY, Luc MICHEL, Dominique MOREL, Philippe POTTIER et Jean-Michel VANDEL

Secrétaire de séance : M. Baptiste DAUJAT

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq février, à quatorze heures, les membres du Bureau Exécutif, se sont réunis dans la salle de réunion du Syndicat Mixte Veyle Vivante, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet :

Demande de subvention relative à l'étude de faisabilité « La Bresse »

EXPOSE

Le Président rappelle que l'opportunité de l'opération de renaturation de la confluence Veyle-Irance, située sur la friche industrielle de la Bresse, découle des prochaines évolutions de la maîtrise foncière du site, avec la perspective de son rachat par un investisseur, et les possibilités de financement offertes pour l'actuel 12ème programme de l'Agence de l'eau, et que l'objectif de cette opération est de donner aux collectivités du bloc communal les informations nécessaires à la décision de leur niveau d'implication sur ce site, et avec quelle finalité.

L'objectif de cette étude est la production d'un projet de renaturation de la confluence au stade « Avant-Projet Détaillé », avec la production d'une estimation des coûts de réalisation les plus consolidés possibles, notamment ceux liés aux enjeux spécifiques de la friche industrielle, notamment la gestion de la pollution des sols.

Cette étude de faisabilité est évaluée à 90 000 € HT.

Le Bureau Exécutif,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°322 du Comité Syndical en date du 30 septembre 2020 déléguant certaines attributions à son Bureau Exécutif ;

Vu la délibération n° DCS2022_07_373 désignant notamment le secrétaire de séances ;

Considérant que ce projet est inscrit au contrat Eau Climat en cours de validation ;

Considérant que cette prestation se décomposera de la manière suivante :

- Phase 1 : recueil des données disponibles, identification et mise en œuvre des investigations complémentaires nécessaires (analyses de sol, topographie, diagnostics amiante...) ;
- Phase 2 : Elaboration de diagnostics d'aménagement, avec grille d'analyse atouts/contraintes ;
- Phase 3 : développement du scénario retenu au stade APD.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE le concours de l'ensemble des partenaires financiers à leur meilleur taux, notamment l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental de l'Ain, l'Etat et l'Union Européenne, relative à l'étude de faisabilité « La Bresse » ;

AUTORISE le Président à signer tout document en lien avec cette étude ;

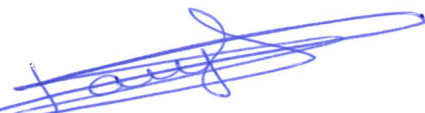
CHARGE le Président de constituer les dossiers de demandes de subventions.

Fait et délibéré à Mézériat, l'an, mois et jour susdits.

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Président,
Gérard BRANCHY

Le Secrétaire de séance,
Baptiste DAUJAT



Délibération rendue exécutoire

Date de la publication : 30.01.2026

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Bureau Exécutif a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante.